



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Projet de rapport du Président

Conseil Communautaire du 6 novembre 2025

Table des matières

I – LE CONTEXTE.....	3
A - Contexte international	3
B - Contexte national	3
C – Contexte local	4
II- LES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE SES 3 GRANDES AMBITIONS..	6
A - Un territoire accélérateur de la transition écologique	6
B - Un territoire porteur du bien vivre pour tous	6
C - Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global.....	7
III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL.....	8
A - Les recettes de fonctionnement	8
1. Impôts et taxes : Fiscalité directe	8
2. Les concours financiers de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	9
3. Les autres recettes de fonctionnement.....	10
B – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	10
1. Les atténuations de produits.....	11
2. Les charges de personnel	12
3. Les charges à caractère général.....	13
4. Les charges de transfert	13
5. La dette	13
C- Les dépenses d'investissement	14
1. Les fonds de concours aux communes	14
2. La mise en place d'un fonds de concours pour équipements existants structurants	14
3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	14
E- La situation synthétique du budget principal pour 2026	15
IV – Les budgets annexes.....	16
V – Les engagements pluriannuels - AP/CP.....	16
VI – La dette – tous budgets confondus	16

Prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il porte sur les choix budgétaires de la collectivité pour l'année à venir, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement.

I – LE CONTEXTE

A - Contexte international

En 2026, l'économie mondiale devrait enregistrer une croissance modérée, estimée à **3,1 %** selon le FMI, dans un contexte de résilience contrastée. Cette dynamique est portée principalement par les économies émergentes et certains grands pays comme les États-Unis, tandis que l'Europe reste freinée par une demande intérieure faible, des incertitudes politiques et des contraintes budgétaires. Toutefois, les perspectives mondiales demeurent fragiles : les tensions géopolitiques, les politiques protectionnistes désormais en vigueur aux États-Unis, et les déficits publics élevés pourraient peser sur les conditions financières mondiales. Le commerce international, après un rebond en 2025 lié à des achats anticipés, devrait ralentir nettement en 2026, affecté par les effets différés des hausses de droits de douane et par une fragmentation accrue des chaînes de valeur.

L'inflation mondiale devrait poursuivre sa baisse, avec une tendance à la normalisation dans la plupart des grandes économies. La **zone euro** devrait connaître une croissance modeste, estimée à **1,1 %**, freinée par une demande intérieure atone, des tensions commerciales persistantes avec les États-Unis, et une faible dynamique d'investissement. L'inflation y resterait contenue, autour de **1,6 %**, en dessous de l'objectif de la Banque Centrale Européenne, ce qui ouvre la voie à une politique monétaire plus accommodante. Cette divergence transatlantique s'explique aussi par des choix budgétaires opposés : les États-Unis poursuivent une politique expansionniste malgré des déficits élevés, tandis que l'Europe reste contrainte par des marges de manœuvre budgétaires limitées.

La transition énergétique s'accélère, avec une augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et la décarbonation de l'économie. L'Europe investit massivement dans cette transition, mais ces transformations prennent du temps à produire des effets positifs sur la croissance.

B - Contexte national

Une croissance toujours faible en 2026 et une inflation maîtrisée mais sous pression

En 2026, l'économie française devrait connaître une légère accélération de la croissance, avec un taux de PIB attendu entre **0,9 % et 1,3 %** selon les sources (Banque de France, Commission européenne), après une année 2025 déjà peu dynamique. Ce rebond reste fragile, dans un contexte marqué par la persistance d'incertitudes politiques nationales et internationales et la poursuite des tensions commerciales.

La croissance reste principalement portée par la consommation des ménages (+1 %) et un redressement progressif de l'investissement privé, favorisé par la baisse des taux directeurs de la BCE et une inflation désormais contenue.

L'inflation, après avoir dépassé l'objectif de 2 % en 2024-2025, devrait se stabiliser autour de **1,2 % à 1,7 %** en 2026 selon les scénarios, sous l'effet d'une stabilisation des prix de l'énergie et d'une demande intérieure modérée. Cette désinflation permet un léger regain du pouvoir d'achat, contraint par la progression des salaires qui reste limitée, autour de 2 % en moyenne.

Un marché du travail sous tension et des perspectives d'emploi dégradées

Le marché du travail s'engage dans un ralentissement : le taux de chômage de 7,5 % au deuxième trimestre 2025 (insee), devrait rester élevé, autour de **7,8%** en 2026 selon la banque de France. La faible croissance, la réduction des politiques de soutien à l'emploi et la hausse des faillites d'entreprises expliquent cette dégradation. Les créations d'emplois restent limitées, avec des tensions persistantes dans certains secteurs (santé, numérique, transition écologique).

Une rigueur budgétaire renforcée et un effort accru demandé aux collectivités

« Chaque seconde, la dette de l'état Français augmente de 5000€ » selon l'ancien premier ministre M. Bayrou. Le gouvernement poursuit donc sa trajectoire de réduction du déficit public, avec un objectif annoncé de **4,6 % du PIB en 2026** (sous le gouvernement Bayrou), contre 5,4 % en 2025, dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à stabiliser la dette d'ici 2029. Cela impliquerait un effort budgétaire de **43,8 milliards d'euros** en 2026, dont **5,3 milliards d'euros** directement supportés par les collectivités locales (contre 2,2 milliards en 2025). A ce jour, sous le nouveau gouvernement Lecornu, le projet de budget 2026 est toujours en cours de préparation et de négociation. Les collectivités locales seront à nouveau mises à contribution mais l'intensité de l'effort reste encore à arbitrer.

Un contexte financier local sous tension

La situation financière des collectivités locales se dégrade : selon les chiffres de la cour des comptes, la progression des dépenses de fonctionnement (+4.1 % en 2024 dépasse celle des recettes (+2,7 %), entraînant une baisse de l'épargne brute (-4.5% entre 2023 et 2024) et par effet ricochet, une hausse de la dette. Les départements sont les plus fortement touchés avec une chute de 32,2% de leur épargne brute. Les marges de manœuvre se réduisent donc, alors que les besoins d'investissement restent élevés, notamment pour répondre aux enjeux de transition écologique et numérique.

La situation financière globale demeure saine, bien que des disparités persistent entre les différentes collectivités. L'incertitude entourant la trajectoire du redressement des comptes publics incite les collectivités à renforcer la maîtrise, voire la réduction, de leurs dépenses de fonctionnement.

C – Contexte local

La communauté d'agglomération poursuit en 2026 une gestion budgétaire rigoureuse et proactive, en cohérence avec le projet de territoire adopté. Les orientations budgétaires traduisent la volonté de répondre aux besoins des habitants tout en consolidant les politiques publiques engagées. Bien que la capacité d'autofinancement issue de la section de fonctionnement tende à diminuer, elle reste un levier indispensable pour soutenir l'investissement, dans un contexte national marqué par une instabilité politique et un niveau élevé de déficit public.

Projet de territoire

Le projet de territoire de l'agglomération constitue une démarche volontaire de la collectivité visant à fixer un cap et des trajectoires pour les prochaines années. C'est un projet ambitieux qui nécessite de conserver des marges de manœuvre en investissement. Il résulte d'une vision partagée par les 15 communes de l'agglomération pour dialoguer avec les habitants, acteurs et partenaires du territoire.

C'est la traduction du projet politique du territoire, qui coordonne et met en cohérence les politiques publiques engagées par la collectivité. Il est construit autour de 3 ambitions :

- Un territoire accélérateur de la transition écologique
- Un territoire porteur du bien vivre pour tous
- Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme local et de 18 politiques publiques associées

Pacte financier et fiscal

Le pacte financier et fiscal consiste à organiser une solidarité financière entre l'agglomération et les communes et vise à mieux organiser la gouvernance financière au sein de l'ensemble intercommunal.

La collectivité a voté le sien en 2023. Il s'appuie sur la traduction financière et fiscale des projets du territoire en prenant en compte les contraintes et objectifs de la communauté d'Agglomération et des communes.

La compétence « Transport et Mobilité » déléguée

La création du **budget annexe « Transport et Mobilité »** en septembre 2024 marque une étape importante dans la structuration des compétences de l'agglomération. En 2026, cette politique publique poursuit son développement, avec la mise en œuvre d'un contrat de délégation de service public visant à améliorer l'offre tout en assurant une meilleure maîtrise des coûts.

Une situation financière maîtrisée malgré les incertitudes politiques et le niveau élevé du déficit public

Tableau 1 - Rétrospective du budget général

	Réalisé	Réalisé	Projection
	2023	2024	2025
A Recettes courantes de fonctionnement	57 240K€	62 129K€	60 487K€
B Dépenses de fonctionnement	46 189K€	52 624K€	53 360K€
C Epargne de gestion des services (A-B)	11 051K€	9 505K€	7 128K€
D CAF ou Epargne brute (C-intérêts)	10 887K€	9 407K€	6 893K€
Taux d'épargne brute	19,02%	15,14%	11,40%
E Epargne disponible (D-dette)	8 891K€	8 105K€	5 337K€
Taux d'épargne disponible	15,53%	13,05%	8,82%
F Dépenses d'investissement	16 302K€	15 338K€	22 684K€
G Recettes d'investissement	6 617K€	5 353K€	9 070K€
H Besoin de financement (F-G)	9 686K€	9 985K€	13 615K€
Emprunts nouveaux	- €	4 000K€	2 899K€
I Variation du fonds de roulement		2 120K€	- 5 378K€
fonds de roulement initial		9 260K€	11 380K€
K Fonds de roulement net global	9 260K€	11 380K€	6 002K€
Fonds de roulement (en jours)	73,17	78,93	41,05
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12	10 558 882	13 373 579	14 950 578
Solvabilité	1,0	1,4	1,7

II- LES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE AUTOUR DE SES 3 GRANDES AMBITIONS

A - Un territoire accélérateur de la transition écologique

Poursuite du renforcement des réseaux en eaux pluviales

Dans le cadre du projet de schéma directeur des eaux pluviales, l'objectif principal est la résorption des points noirs identifiés dans celui-ci, **avec la réalisation en 2026 de travaux pour un montant de 3 M€**. Il s'agit de travaux de renouvellement de réseaux en accompagnement de projets communaux et la mise en œuvre des investissements prévus dans le cadre de la nouvelle délégation de service public.

Programmes ambitieux de travaux de renouvellement des réseaux en eau potable et assainissement

Un nouveau délégataire a été retenu en 2024 concernant la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Dans le cadre de ces contrats, il est prévu **un programme d'investissement de renouvellement des réseaux, qui s'élève pour l'eau potable en 2026 à 7,4M€ et pour l'assainissement à 9,7M€**. Le programme d'investissement inclut l'installation de la télérelève pour tous les foyers de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Finalisation du confortement de l'endiguement des marais salants et de la protection contre les inondations

Dans le budget annexe financé par la taxe GEMAPI, Il est prévu en 2026, de poursuivre les travaux liés aux travaux de confortement de l'endiguement des marais salants pour un montant de 420 K€.

250 K€ permettront la poursuite des études du PAPI 2 (programme d'actions de prévention des inondations) et le lancement des travaux en 2026, auxquels s'ajouteront 120 K€ pour Cap à l'abri.

Pour permettre de financer l'ensemble de ces actions liées à la prévention et la protection des inondations, **la taxe GEMAPI sera relevée à 2,5 M€**.

Réhabilitation de l'ancien site industriel CTO

Le site de l'ancienne usine « CTO » est en cours de réhabilitation. **Après destruction et dépollution, ce lieu accueillera 3 salorges et un site d'exploitation ovin (bergerie, bâtiment de stockage fourrage et matériel)** dans le cadre de baux à construction. Un budget de 210K€ est fléché pour poursuivre ce projet.

Participation au financement de ValoLoire

En partenariat avec Nantes Métropole et d'autres structures intercommunales de Loire Atlantique, CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo s'engage dans **la participation au financement de cette nouvelle unité de valorisation énergétique, appelée ValoLoire** qui sera construite sur le territoire de Mauves sur Loire. Ce financement s'étalera sur quatre années et **représentera pour 2026 la somme de 4,5 M€**. Cela permettra d'économiser sur le coût du transport et de valorisation des déchets du territoire.

B - Un territoire porteur du bien vivre pour tous

Construction du nouveau conservatoire

La construction d'un nouveau conservatoire communautaire, sur le site du « Petit Séminaire » à Guérande se concrétisera notamment par la réhabilitation de la chapelle du monument historique en un auditorium de 150 places. Le projet d'ensemble représente un coût global de 17 M€. Les premières études ont démarré en 2023. **En 2026, 8 M€ de dépenses sont prévus.**

Assurer à tout le monde un parcours résidentiel de qualité

Il s'agit d'amplifier la construction de logements afin de répondre aux besoins des actifs, des saisonniers et aussi des seniors. **Il est prévu 1,4 M€ d'aides pour les financements des opérations de logements locatifs sociaux (LLS)**. Afin de renforcer l'aide à la construction de logements locatifs, l'agglomération offre la

possibilité de se porter garant auprès des bailleurs sociaux et continuera à prendre en charge les garanties d'emprunt exigées par les financeurs de tels programmes.

Mieux maîtriser l'utilisation du foncier disponible sur le territoire

Une enveloppe de 2 M€ annuelle est dédiée à **des acquisitions foncières d'intérêt communautaire**. En fonction des opportunités d'achat, le budget sera alloué en cours d'année.

Développer la pratique sportive en cohérence avec l'identité et les valeurs du territoire

L'accompagnement dédié au développement de la natation scolaire (de la Grande Section au CM1) au travers de la mobilisation des centres aquatiques et de la prise en charge de 50 % du coût de transport des élèves se poursuit pour un montant de 75 k€.

La participation au coût du transport pour la voile scolaire est également maintenue pour les classes de CM2 avec une enveloppe de 23 K€.

Apporter une offre de mobilité alternative au tout voiture

A partir de janvier 2026, la gestion des transports collectifs sera confiée à un délégataire. Pour cela, l'agglomération s'engagera dans un **important programme d'investissement afin d'acheter les bus et autocars** pour un montant de 14,3 M€. L'élaboration du plan de mobilité de l'agglomération se poursuivra. Celui-ci a pour objectif de réduire la part de la voiture au profit des autres modes de transports plus économiques et plus écologiques, ainsi que celle du service Vélycéo.

Enfin, la création de circuits cyclables et l'entretien des équipements existants se poursuit en 2026 pour un montant de 1,7 M€.

Gens du voyage

Les premières études et acquisitions foncières relatives à la création de l'aire de grands passages située sur la commune d'Herbignac se poursuivent en 2026 pour 50 K€.

C - Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Replacer l'agglomération comme acteur majeur au sein du bassin de vie

En tant qu'acteur culturel et touristique majeur, la coopération de la communauté d'agglomération avec Atlantia renforcera le rayonnement du territoire. Le budget dédié à cette coopération (100K€) sera liée à de nouvelles synergies entre l'agglomération et Atlantia pour des actions ou manifestations à retombées intercommunales et au bénéfice du territoire de l'agglomération (en lien avec les politiques communautaires en matière de développement économique, de culture, de tourisme...).

Développer la solidarité envers les communes

Les fonds de concours aux communes qui ont vu leur enveloppe doubler en 2023, passant de 1M€ à 2M€, sont maintenus afin de permettre aux communes d'investir davantage et donc d'améliorer les équipements pour leurs habitants.

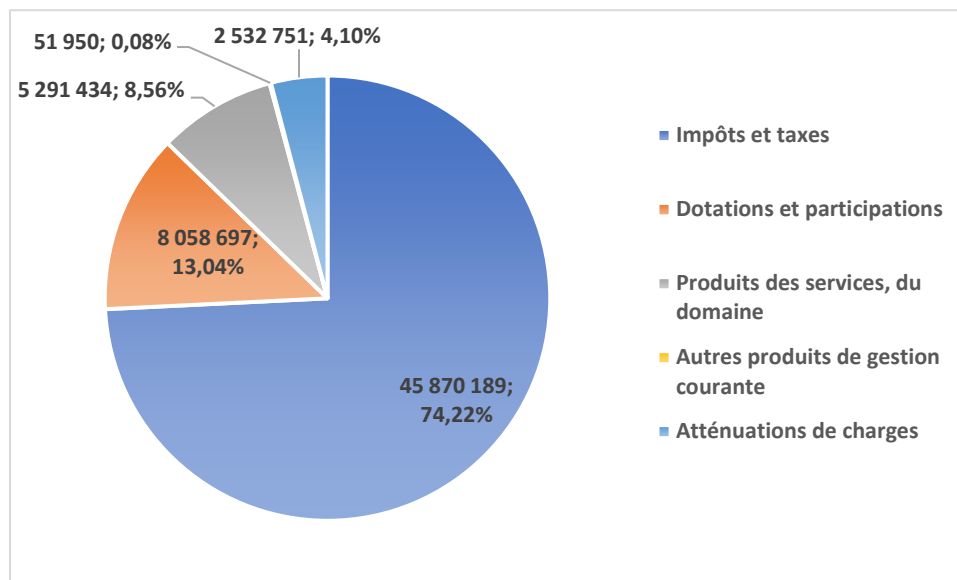
En 2024, les élus de l'agglomération ont décidé de mettre en place également une enveloppe pour des fonds de concours structurants afin de participer à la rénovation de bâtiments ou d'équipements existants ayant un rayonnement supra communal. **Ce nouveau fonds de concours sera abondé chaque année de 3 M€ pour la période 2024-2026.**

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

A - Les recettes de fonctionnement

La structure des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité est maintenue.

Figure 1 - Répartition des recettes de fonctionnement sur le budget général



Les hypothèses d'estimation des principales recettes de fonctionnement pour le budget 2026 sont les suivantes.

1. Impôts et taxes : Fiscalité directe

Le ralentissement dans l'évolution des bases fiscales fixées par l'Etat des taxes ménage pour 2026 (et non des taux) se poursuit depuis deux ans. Après une évolution de 6,3% en 2024 puis 1,11% en 2025, les prévisions actuelles indiquent **une augmentation des bases d'imposition d'environ 1,5% pour 2026.**

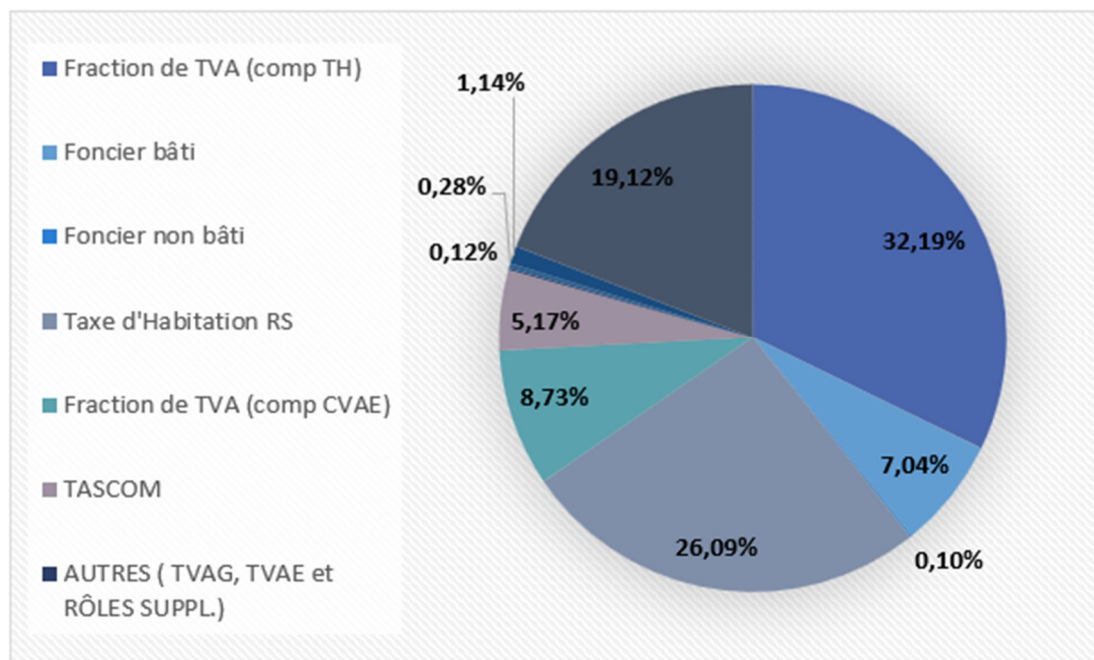
Les taux d'imposition, fixés par l'agglomération, n'augmenteront pas en 2026 conformément aux engagements des élus communautaires.

Tableau 2 - Répartition des produits de la fiscalité directe

Répartition des produits de la fiscalité directe (Hors attribution de compensation) pour un montant total prévisionnel de 44 043 012€

Fraction de TVA (comp TH)	14 177 943 €
Foncier bâti	3 100 000 €
Foncier non bâti	46 000 €
Taxe d'Habitation RS	11 491 000 €
Taxe add.Foncier non bâti	125 000 €

Fraction de TVA (comp CVAE)	3 847 069 €
TASCOM	2 278 000 €
IFER	502 000 €
CFE	8 421 000 €
AUTRES (TVAG, TVAЕ et RÔLES SUPPL.)	55 000 €



Les prévisions ci-dessus restent prudentes au regard des annonces du gouvernement et du risque de baisse des recettes fiscales.

Depuis 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus directement encaissée par les collectivités, elle est perçue par l'Etat et compensée par une fraction de la recette TVA.

Afin de soutenir les finances publiques, la loi de finances pour 2025 a reporté la suppression de la CVAE à 2030. Ainsi, la trajectoire initiale de baisse des taux de CVAE appliquée aux entreprises redevables, prévue de 2025 à 2027, est décalée de trois ans, soit de 2028 à 2030.

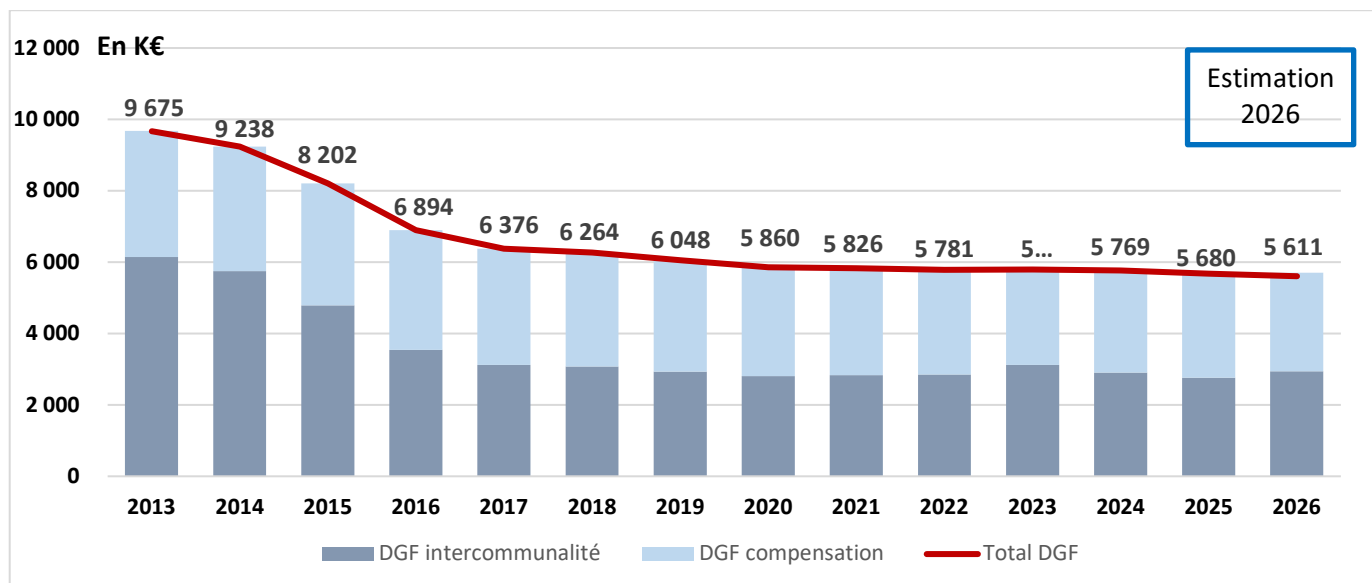
2. Les concours financiers de l'Etat : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes qui évoluent de manière différente : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Hypothèse d'évolution retenue pour 2026

- La dotation d'intercommunalité repart à la hausse depuis 2023, tandis que la dotation de compensation connaît une baisse plus significative en 2025 par rapport à 2024. Cela représente globalement une baisse de la DGF de -100 K€. **Il est proposé d'appliquer une baisse chaque année de 4% sur la DGF de péréquation soit environ -100 K€ par an.**

Figure 2 - Evolution de la DGF



3. Les autres recettes de fonctionnement

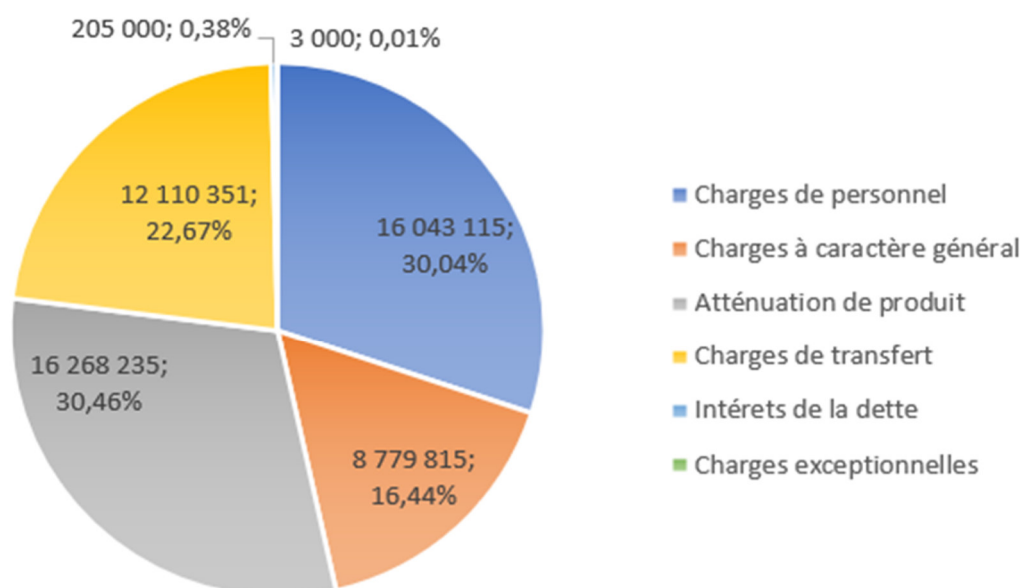
Le budget perçoit des subventions des partenaires institutionnels (Etat, Régions, départements ...) pour financer des postes et des projets, notamment dans le domaine de l'environnement. Cette recette est évaluée à 1,3 M€.

La collectivité refacture également des prestations informatiques, administratives et financières à d'autres organismes publics, à l'ASA marais salants ainsi qu'à la SPL Bretagne plein sud, le tout pour un montant de 194 K€.

Dans le domaine culturel, il est prévu 267 K€ de rentrées liées aux inscriptions au conservatoire de musique, à la billetterie du musée et du Château ainsi qu'à la vente de différents objets dans ces deux derniers sites.

B – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Figure 3 - Répartition des dépenses de fonctionnement sur le budget principal :



Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement **en 2026 par rapport à 2025 à hauteur de 235 K€** à la suite des arbitrages réalisés en collaboration avec l'ensemble des services de l'agglomération.

1. Les atténuations de produits

En application du pacte financier et fiscal, les flux financiers avec les communes évoluent depuis 2023.

- La Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 1,65M€ est répartie de la façon suivante :

- une part fixe de 50 000€ pour chaque commune
- une part variable en fonction du revenu par habitant, pondéré par le potentiel fiscal 3 taxes.

Parallèlement, les communes bénéficiant des services mutualisés, par esprit d'équité vis-à-vis des communes non mutualisées, s'engagent à payer 90% du coût des services auxquels elles adhèrent. La recette supplémentaire récupérée par l'agglomération est redistribuée aux communes-membres à hauteur de 75%, via la Dotation de Solidarité Communautaire.

En conséquence, les montants de l'attribution de compensation versés ou encaissés des communes varient significativement.

L'ensemble de la facturation des activités des services mutualisés (qui correspond à 90% du coût des services mutualisés) est déduit de l'attribution de Compensation.

Cette évolution a été lissée sur 4 ans et devient complète en 2026.

Tableau 3- Les montants prévisionnels de la dotation de solidarité (DSC)

Communes	2023	2024	2025	2026
ASSERAC	72 112	75 823	79 438	83 085
BATZ-SUR-MER	72 177	79 903	87 497	95 135
CROISIC	35 203	59 153	82 940	106 781
BAULE-ESCOUBLAC	45 474	79 816	113 874	148 026
GUERANDE	106 456	144 912	182 871	220 995
HERBIGNAC	87 265	106 305	125 073	143 931
MESQUER	54 232	62 099	69 886	77 699
PIRIAC-SUR-MER	61 511	69 885	78 154	86 458
POULIGUEN	32 058	52 827	73 469	94 153
SAINT-LYPHARD	81 136	93 975	106 614	119 319
SAINT-MOLF	74 585	80 799	86 887	93 017
TURBALLE	81 341	94 387	107 231	120 142
CAMOEL	67 652	67 949	68 191	68 451
FEREL	76 619	84 890	93 012	101 183
PENESTIN	64 868	75 275	85 550	95 869
TOTAL	1 012 689	1 227 994	1 440 683	1 654 244

- L'attribution de compensation

La facturation des activités des services mutualisés est déduite de l'attribution de compensation comme précisé précédemment et lissée sur 4 ans.

Consécutivement à la décision de prendre la compétence « emploi » à compter de 2025, s'ajoutent dans les charges déduites de l'attribution de compensation, la part communale versée pour la mission locale jeunes. Pour mémoire, cette participation est revalorisée chaque année selon un taux fixé par l'INSEE. Les montants de l'attribution de compensation 2026 seront revus à la marge lorsque le calcul des participations sera revalorisé avec le taux 2026.

Au cours de l'année 2025, la commune d'Assérac a intégré la mutualisation du service de la « Commande publique ».

Tableau 4 - Evolution prévisionnelle de l'attribution de compensation 2023-2026

COMMUNES	Attribution de compensation définitive 2023 nette	Attribution de compensation définitive 2024 nette	Attribution de compensation définitive 2025 nette	Attribution de compensation provisoire 2026 nette
ASSERAC	-143 296	-151 657	-169 791	-201 453
BATZ-SUR-MER	60 606	19 167	-28 173	-59 720
CAMOËL	-50 376	-54 915	-61 849	-66 448
FEREL	-58 903	-71 695	-91 372	-103 043
GUERANDE	1 594 829	1 483 709	1 200 122	1 112 470
HERBIGNAC	937 577	904 650	856 829	826 972
LA BAULE	-61 301	-153 702	-231 533	-284 503
LA TURBALLE	-332 366	-383 462	-444 698	-482 892
LE CROISIC	380 533	362 431	335 886	328 199
LE POULIGUEN	129 715	116 972	95 839	92 419
MESQUER	-293 707	-316 054	-342 901	-352 040
PENESTIN	-202 787	-217 310	-280 723	-318 823
PIRIAC-SUR-MER	-449 749	-472 740	-518 547	-562 745
SAINT-LYPHARD	-248 022	-274 161	-311 217	-332 891
SAINT-MOLF	-68 155	-76 500	-90 800	-96 015
TOTAL en euros	1 194 598	714 733	-82 928	-500 513

- Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Notre territoire est contributeur au FPIC. Il est prévu une enveloppe de 995K€ pour la part de l'agglomération en 2026.

- Le FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), quant à lui, permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 (disparition de la taxe professionnelle). Là aussi, la collectivité est contributrice pour un montant de 10,3M€. Ce chiffre a été fixé définitivement en 2013 et reste stable depuis cette date.

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel : accompagner l'engagement au service du territoire

Au cœur de l'action publique, les femmes et les hommes qui composent notre collectivité incarnent chaque jour la continuité et la qualité du service rendu à la population. Pour l'année 2025, l'atterrissage des charges de personnel s'établit à **19 millions d'euros**, répartis entre le budget principal (**15 M€**) et le budget dédié à la gestion des déchets (**4 M€**).

À l'aube de 2026, la trajectoire budgétaire s'inscrit dans un contexte plus contraint pour les collectivités territoriales. Plusieurs facteurs viennent peser sur les dépenses :

- Sur le budget principal, l'augmentation du taux de cotisation à la **CNRA** (+8,66 %) vient alourdir la charge de **220 000 €** liée à l'évolution des obligations statutaires.

- La dynamique salariale poursuit également son cours : **le glissement vieillesse technicité (GVT)**, reflet naturel de l'évolution des carrières, induit une progression de **2,5 %** des dépenses, soit **378 000 €**
- L'instauration d'une participation à la mutuelle Santé à hauteur de **15 € par agent**, affirme l'engagement de l'agglomération en faveur du bien-être de ses agents, représentant une enveloppe de **54 000 €**.

Dans une logique d'optimisation et de maîtrise de l'évolution de la masse salariale (+ 2% hors CNRACL en 2026), la collectivité privilégie la stabilité des effectifs : aucune création de poste n'est envisagée et le recours aux remplacements temporaires est contenu (-65 000 €). Par ailleurs, des postes supprimés permettent de limiter l'impact budgétaire.

Ainsi, **le budget prévisionnel global** pour 2026 s'élève à 19,8 millions d'euros, soit une progression de 4 %. Cette enveloppe se décline en 15,6 M€ pour le budget principal et 4,2 M€ pour le budget déchets, intégrant un budget d'1 million d'euros dédié aux remplacements et au recrutement de saisonniers, afin de garantir la continuité et la réactivité du service public.

Voir les données sur les effectifs de la collectivité en annexe 1

3. Les charges à caractère général

Les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 8,8 M€ et restent stables entre 2025 et 2026 malgré les dépenses soumises à indexation (telles que les délégations de service public, notamment des piscines, les marchés, contrats, etc) grâce au travail rigoureux mené par les services pour respecter le cadrage de -5% en fonctionnement par rapport au budget primitif 2025.

4. Les charges de transfert

Leur évolution est impactée par :

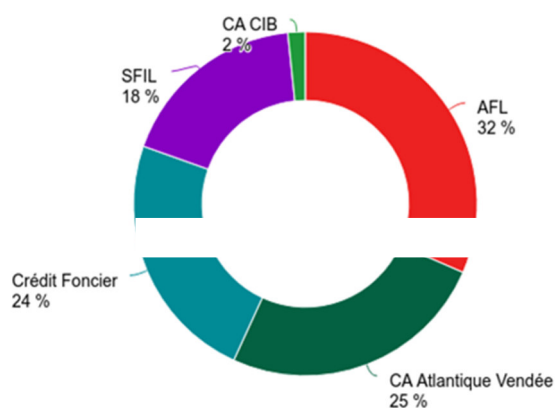
- La participation versée au nouveau budget annexe « transport-mobilité » à la suite de la dissolution du Syndicat Mixte des Transports. Cette participation représentera 3,565 M€ pour 2026
- Les contributions aux SDIS 44 et 56 (pas d'évolution entre 2025 et 2026)
- L'indexation de la SPL Tourisme pour un montant total de 2,86 M€ (soit une baisse de -10%)

5. La dette

Tableau 5 - Répartition de l'encours de dette par prêteur sur le budget principal

Banque		Encours	Poids	Montant initial
Agence France Locale		3 900 000,01 €	31,54%	4 000 000,00 €
Crédit Agricole Atlantique Vendée		3 130 133,57 €	25,31%	5 000 000,00 €
Crédit Foncier		2 916 666,55 €	23,59%	7 000 000,00 €
Société de Financement Local		2 218 995,00 €	17,94%	9 000 000,00 €
CA Corporate & Investment Bank		200 541,00 €	1,62%	15 000 000,00 €

Au 08/10/2025



Voir les données sur la dette tous budgets confondus en V page 17

C- Les dépenses d'investissement

1. Les fonds de concours aux communes

Depuis 2024, l'enveloppe des fonds de concours est passée de 1 à 2M€ par an et est répartie de la façon suivante :

- une part fixe de 50 000€ pour chaque commune
- une part variable basée pour 50% sur la population, 30% sur la voirie et 20% sur les indicateurs de charges (dépense d'équipement moyen entre 2017 et 2020 par habitant).

Tableau 6 - Montant du fonds de concours annuel par commune

Communes	Fonds de concours annuels 2023-2026
ASSERAC	69 711
BATZ-SUR-MER	95 418
CROISIC	123 919
BAULE-ESCOUBLAC	364 011
GUERANDE	364 901
HERBIGNAC	135 276
MESQUER	81 034
PIRIAC-SUR-MER	87 708
POULIGUEN	119 290
SAINT-LYPHARD	112 923
SAINT-MOLF	84 126
TURBALLE	127 733
CAMOEL	59 735
FEREL	88 077
PENESTIN	86 137
TOTAL	2 000 000

Si les fonds de concours alloués ne sont pas utilisés au bout de trois ans, ils seront remis « dans le pot commun » et redistribués.

2. La mise en place d'un fonds de concours pour équipements existants structurants

Afin de renforcer sa politique de solidarité territoriale, le conseil communautaire a décidé par délibération du 11 avril 2024 d'instaurer un dispositif de fonds de concours à destination d'équipements existants structurants présentant un rayonnement supra communal ou contribuant à un maillage territorial cohérent, en lien avec le projet de territoire. Ce nouveau dispositif sera abondé d'une enveloppe annuelle de 3 M€ pour la période 2024-2026.

3. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité est présenté ci-dessous, par politiques publiques. Des arbitrages ont été opérés en septembre 2025, en concertation avec les services et les élus, afin de définir un

PPI financièrement soutenable pour l'agglomération. Les efforts engagés devront être poursuivis au cours des prochaines périodes.

Tableau 7 - Plan pluriannuel d'investissement

PPI			
Politiques	Propositions 2026	Propositions 2027	Propositions 2028
Ressources	11 133 300	6 365 000	770 000
Développement économique	1 566 000	648 000	740 000
Sport	0	0	0
Culture	465 500	30 000	30 000
Environnement, économies primaires	438 210	357 526	716 988
Eau	2 985 540	3 500 000	2 212 500
Déchets	0	0	0
Mobilité	1 490 000	2 075 000	3 775 000
Aménagement, équilibre social de l'habitat	2 367 000	67 500	67 500
Tourisme	0	0	0
Solidarité territoriale	3 759 396	2 143 500	2 200 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 204 946	15 186 526	10 511 988

E- La situation synthétique du budget principal pour 2026

Pour synthétiser les éléments détaillés ci-dessus, les indicateurs clés du budget principal 2026 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La prospective financière de la collectivité fait ressortir une solvabilité et une épargne permettant de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement en 2026. Dans un contexte de contraction des ressources lié au déficit public national et aux politiques d'austérité appliquées aux collectivités dès 2025, il sera nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires des prochains exercices, notamment en matière d'investissement, afin de préserver l'équilibre financier de l'agglomération.

Tableau 8 - Prospective du budget général

		Propositions
		2026
A	Recettes courantes de fonctionnement	59 492K€
B	Dépenses de fonctionnement	53 269K€
C	Epargne de gestion des services (A-B)	6 223K€
D	CAF ou Epargne brute (C-intérêts)	5 919K€
	Taux d'épargne brute	9,95%
E	Epargne disponible (D-dette)	4 443K€
	Taux d'épargne disponible	7,47%
F	Dépenses d'investissement	20 268K€
G	Recettes d'investissement	5 559K€
H	Besoin de financement (F-G)	14 709K€
	Emprunts nouveaux	6 000K€
I	Variation du fonds de roulement	- 4 267K€
	fonds de roulement initial	6 002K€
K	Fonds de roulement net global	1 735K€
Fonds de roulement (en jours)		11,89
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12		19 473 799
Solvabilité		3,05

Pour financer le PPI, le recours à l’emprunt est envisagé pour un montant de 6 M€ sur la base des orientations actuelles, et sous réserve d’ajustements lors du vote du budget primitif.

IV – Les budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, sont également votés par l’assemblée délibérante. Ils sont établis pour certains services locaux spécialisés.

Ces budgets permettent d’établir le coût réel d’un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, il existe 7 budgets annexes au budget principal de l’agglomération (BA Eau potable, BA assainissement, BA SPANC et BA Zones d’Activités Economiques, BA Déchets et BA Gemapi et BA Transport-Mobilité).

Voir le détail de ces différents budgets en annexe II.

V – Les engagements pluriannuels - AP/CP

Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu’à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP résulte d’une délibération de l’assemblée, distincte de celle du budget.

Tableau 9 - Suivi des AP/CP

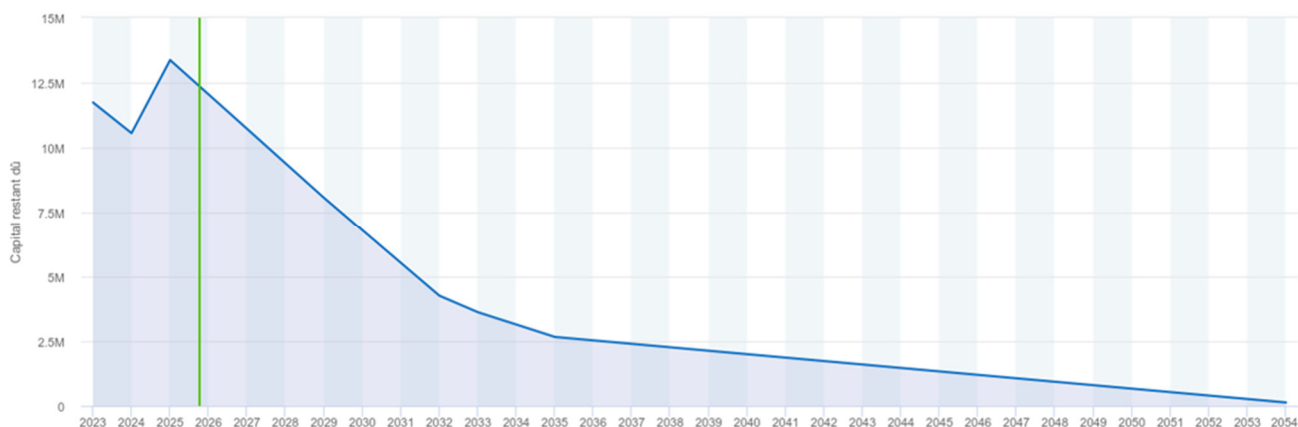
BUDGET	n° AP	Libellé	Montant total de l'AP TTC	Consommation des CP 2022	Consommation des CP 2023	Consommation des CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
Principal	2022-1	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE INTERCOMMUNAL	17 500 000,00	9 047,10	575 314,15	580 742,77	2 636 500,00	8 000 000,00	5 698 395,98					
Principal	2022-2	EAUX PLUVIALES	14 000 000,00	1 400 257,49	2 815 277,47	2 053 081,63	3 277 337,00	4 454 046,41						
Principal	2022-3	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	9 000 000,00	151 915,00	752 067,52	1 653 058,45	2 691 750,00	2 050 696,00	245 513,00	504 013,00	504 013,00	148 991,00	148 991,00	148 992,03
Principal	2022-3	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	9 000 000,00				3 366 000,00	1 708 700,00	975 300,00	1 200 000,00	1 200 000,00	550 000,00		
Principal	2022-4	HABITAT	8 000 000,00	207 159,00	821 274,05	1 169 051,70	1 770 000,00	4 032 515,25						
Principal	2022-5	POLITIQUE CYCLABLE	3 750 000,00	405 037,28	376 217,21	1 310 500,03	1 280 640,00	377 605,48						
Principal	2025-1	MAISON DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNALES	25 000 000,00					200 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00	7 800 000,00
Déchets	2024-1	PARC AUTO DECHETS	1 940 000,00			59 558,06	730 243,00	649 640,00	500 558,94					
		TOTAL	88 190 000,00	2 173 415,87	5 340 150,40	6 825 992,64	15 752 470,00	21 473 203,14	7 919 767,92	2 204 013,00	2 704 013,00	5 698 991,00	10 148 991,00	7 948 992,03

VI – La dette – tous budgets confondus

L’endettement reste à un niveau très raisonnable avec un emprunt de faible valeur contracté en 2025 et un taux moyen de la dette en 2024 de 2,31%.

La solvabilité (ou capacité de désendettement) se maintient et est également maîtrisée à 3,3 années pour l’ensemble des budgets, ce qui laisse une marge significative pour le financement par l’emprunt des investissements futurs.

Figure 4 - Extinction de l’encours de dette



NB : ce graphique ne prend pas en compte la dette qui sera contractée en 2026.

Classification Charte de Gissler : 100% de la structure de la dette est sécurisé

La charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales, ainsi que la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte classe les emprunts en fonction du niveau de risque. Le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

La classification est reproduite ci-après avec, pour information, la situation des emprunts de la collectivité au 31 décembre 2025. Le graphique indique que la dette est sécurisée avec 100% de son encours au niveau 1A.

Figure 5 - Charte de bonne conduite

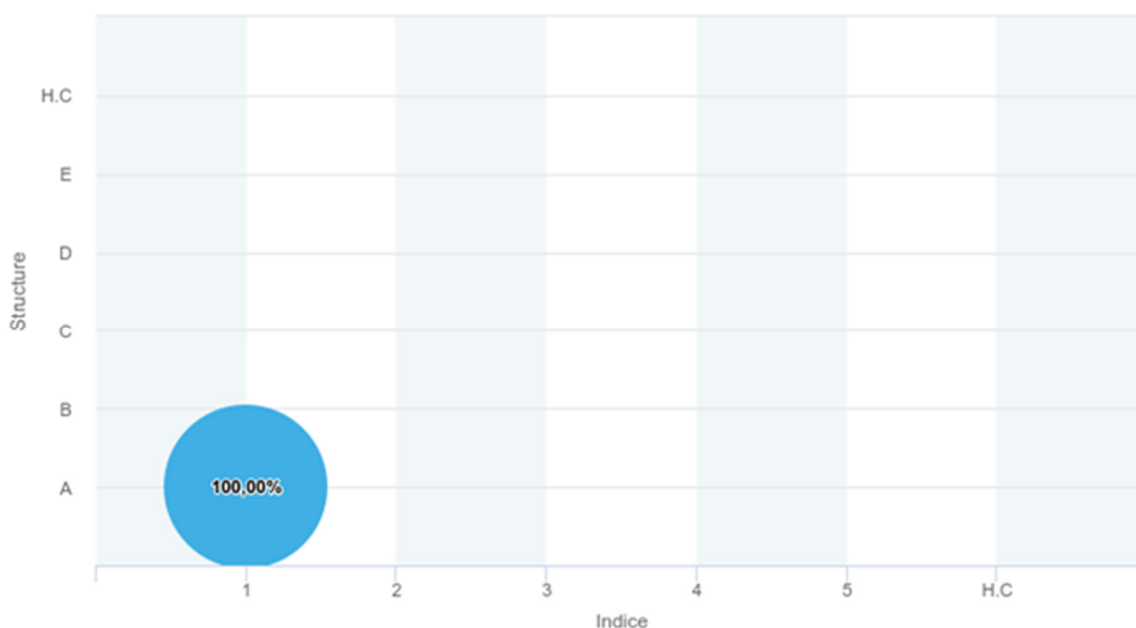
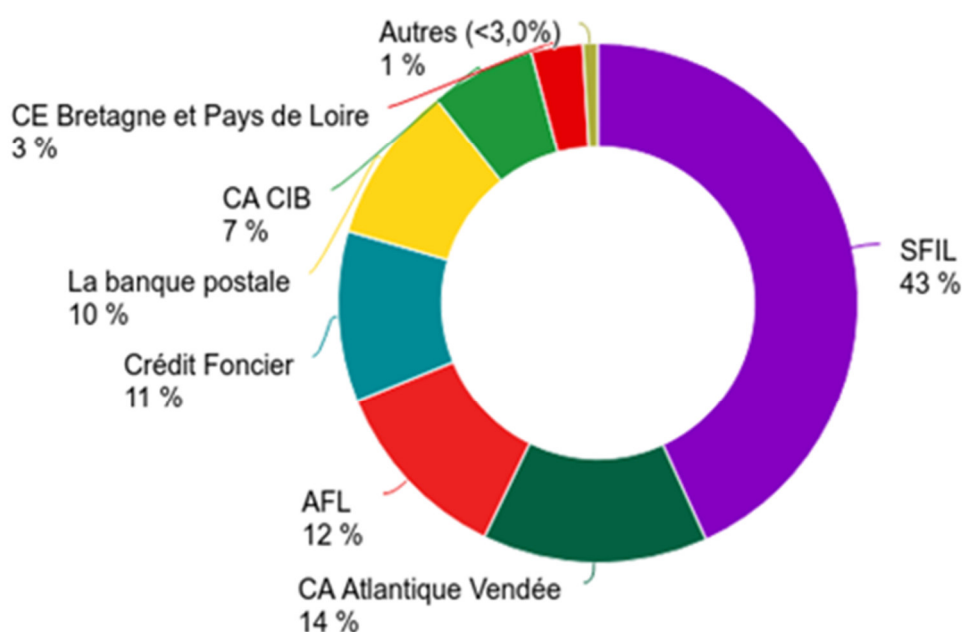


Tableau 10 - Répartition de l'encours de dette par prêteur - Tous budgets confondus

Banque		Encours	Poids	Montant initial
Société de Financement Local		18 739 970,62 €	43,19%	45 465 561,54 €
Crédit Agricole Atlantique Vendée		6 079 856,04 €	14,01%	10 900 000,00 €
Agence France Locale		5 055 000,01 €	11,65%	5 200 000,00 €
Crédit Foncier		4 604 166,55 €	10,61%	10 000 000,00 €
La banque postale		4 289 999,99 €	9,89%	4 400 000,00 €
CA Corporate & Investment Bank		2 827 000,00 €	6,52%	17 000 000,00 €
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire		1 393 524,02 €	3,21%	4 000 000,00 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		278 525,26 €	0,64%	694 000,00 €
Société Générale		122 529,70 €	0,28%	5 000 000,00 €

Figure 6 - Répartition de l'encours de dette tous budgets confondus

Au 08/10/2025



A compter de 2026, le budget annexe Déchets contractera des emprunts afin de financer en partie, la contribution apportée, avec les autres collectivités partenaires, au projet d'unité de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves porté par Nantes Métropole. L'autre partie sera autofinancée.

Ce qu'il faut retenir :

- Aucune augmentation des taux de fiscalité
- Une situation financière de la collectivité permettant la mise en œuvre du projet de territoire.
- Une vigilance à avoir au vu des baisses de recettes liées aux politiques nationales d'austérité appliquées aux collectivités.

APPROCHE PAR POLITIQUE

Tous budgets confondus (hors opérations financières)

FONCTIONNEMENT

Politiques	BP 2025	Propositions 2026	Evolution en %
Ressources	39 176 457	39 515 490	0,9%
Développement économique	736 030	1 835 940	149,4%
Sport	175 700	158 000	-10,1%
Culture	405 650	448 200	10,5%
Environnement, économies primaires	1 224 917	1 142 629	-6,7%
Eau	7 192 011	7 223 719	0,4%
Déchets	18 504 525	18 903 400	2,2%
Mobilité	16 037 246	16 697 131	4,1%
Aménagement, équilibre social de l'habitat	837 532	737 539	-11,9%
Tourisme	3 247 704	2 983 385	-8,1%
Solidarité territoriale	10 022 496	9 979 577	-0,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	97 560 268	99 625 010	2,1%

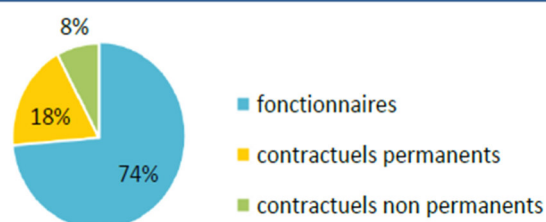
INVESTISSEMENT

Politiques	BP 2025	Propositions 2026	Evolution en %
Ressources	7 214 360	12 458 726	72,7%
Développement économique	1 729 042	1 571 000	-9,1%
Sport	0	0	0,0%
Culture	434 700	465 500	7,1%
Environnement, économies primaires	1 440 453	1 358 210	-5,7%
Eau	22 099 632	20 230 410	-8,5%
Déchets	3 326 278	6 588 622	98,1%
Mobilité	4 067 029	15 799 253	288,5%
Aménagement, équilibre social de l'habitat	1 894 816	2 367 000	24,9%
Tourisme	0	0	0,0%
Solidarité territoriale	1 100 000	3 759 396	241,8%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 306 310	64 598 117	49,2%

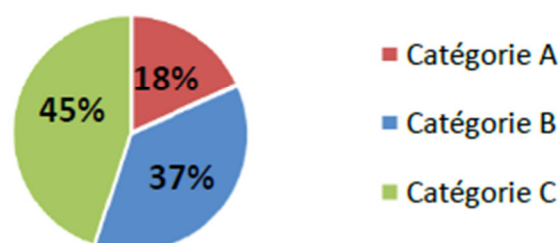
Effectifs

➔ 365 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 269 fonctionnaires
- > 67 contractuels permanents
- > 29 contractuels non permanents



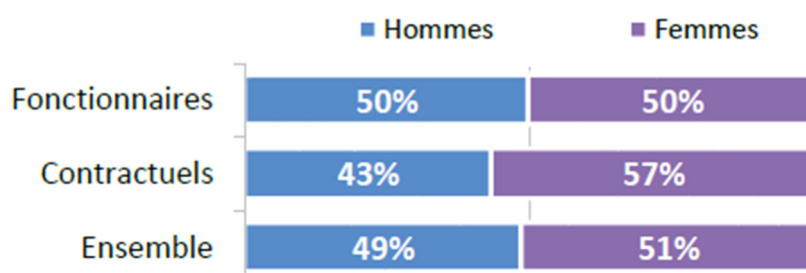
➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par filière et par statut

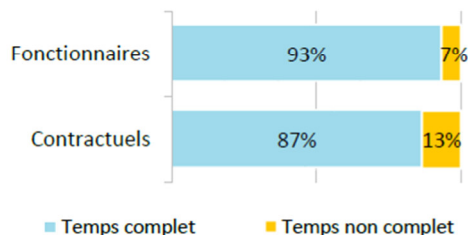
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	35%	34%	35%
Technique	50%	45%	49%
Culturelle	15%	21%	16%

➔ Répartition par genre et par statut

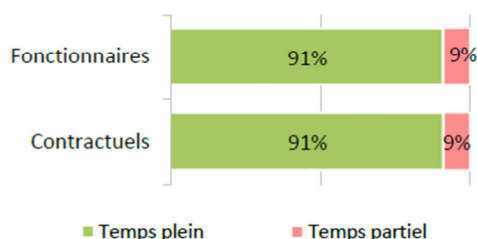


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

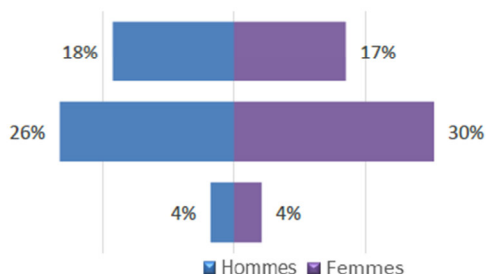


Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,26	de 50 ans et +
Contractuels permanents	38,92	
Ensemble des permanents	45,60	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	29,40	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



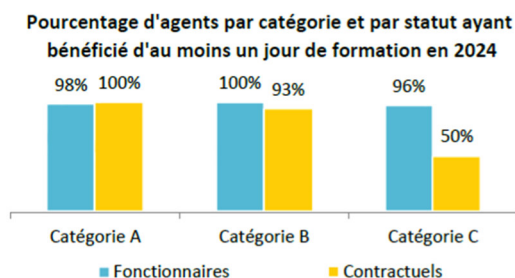
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	35 021 €	45 435 €	23 018 €	26 543 €	20 686 €	31 526 €
Technique	44 680 €	38 216 €	31 860 €	34 979 €	30 825 €	31 599 €
Culturelle	38 724 €		34 545 €	48 836 €	22 371 €	s

Formation

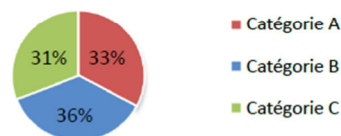
➔ En 2024, 96,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour



➔ 293 749 € ont été consacrés à la formation en 2024

➔ 1 759 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 5,2 jours par agent

ANNEXE II - BUDGETS ANNEXES

A. LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses

Pour les SPIC, une traçabilité budgétaire spécifique via un budget annexe est obligatoire afin de garantir la stricte correspondance entre le coût et la redevance. Ces budgets sont assujettis à la TVA.

1- BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Il est prévu de ne pas faire évoluer les tarifs de l'eau potable en 2026.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 804 351	3 847 045	3 890 258
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 722 000	6 817 551	6 833 935
SOLDE DE GESTION	2 917 649	2 970 506	2 943 677
INTERETS DE LA DETTE	320 000	531 000	591 000
EPARGNE BRUTE	2 597 649	2 439 506	2 352 677
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 050 000	1 307 000	1 404 000
EPARGNE NETTE	1 547 649	1 132 506	948 677
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 369 500	5 332 700	6 166 200
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	4 821 851	4 200 194	5 217 523

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT EAU POTABLE	2026	2027	2028
TRAVAUX OUVRAGES ET RESEAUX	6 369 500	5 332 700	6 166 200
TOTAL	6 369 500	5 332 700	6 166 200

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les tarifs de l'assainissement, restent stables également en 2026.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 968 606	3 017 410	3 067 016
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 211 400	8 844 840	8 780 456
SOLDE DE GESTION	6 242 794	5 827 430	5 713 440
INTERETS DE LA DETTE	451 000	415 000	491 000
EPARGNE BRUTE	5 791 794	5 412 430	5 222 440
REMBOURSEMENT CAPITAL	2 440 000	2 188 000	2 286 000
EPARGNE NETTE	3 351 794	3 224 430	2 936 440
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 255 870	10 778 000	12 200 800
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	3 904 076	7 553 570	9 264 360

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT	2026	2027	2028
TRAVAUX OUVRAGES ET RESEAUX	7 255 870	9 278 000	11 100 800
GESTION DU PATRIMOINE	0	1 500 000	1 100 000
TOTAL	7 255 870	10 778 000	12 200 800

Dans le cadre de la nouvelle DSP, il est prévu, tous les ans, 1M€ de travaux concessifs (effectués par le délégataire et facturés au budget annexe)

3- BUDGET ANNEXE SPANC

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE SPANC			
	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	203 502	208 590	213 804
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	208 509	212 679	216 933
SOLDE DE GESTION	5 007	4 090	3 128
INTERETS DE LA DETTE	0	0	0
EPARGNE BRUTE	5 007	4 090	3 128
REMBOURSEMENT CAPITAL	0	0	0
EPARGNE NETTE	5 007	4 090	3 128
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000	2 000	2 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
BESOIN D'EMPRUNT	0	0	0

Le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier

B. LES BUDGETS DE LOTISSEMENT

La nécessité de connaître le coût final d'une l'opération oblige les collectivités à retracer l'intégralité des dépenses et des recettes d'une opération d'aménagement afin d'en déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

Les opérations d'aménagement de zones d'activité sont de droit dans le champ de la TVA.

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE

Le budget annexe 2026 porte sur les travaux d'aménagement ou de maintenance et les cessions à venir sur les parcs d'activités gérées en régie : les PA du Mès à St Molf, le closo, villejames nord-est et prégovellin tranche 2 (depuis la résiliation du traité de concession avec Loire Atlantique Développement au 31 décembre 2023).

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

	2025	2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	958 760	1 152 544
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	144 802	5 000
VARIATION DE STOCK	1 341 212	1 152 544
SOLDE DE GESTION	527 254	5 000
INTERETS DE LA DETTE	0	0
EPARGNE BRUTE	527 254	5 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	215 228	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	742 482	5 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 380 109	5 000
STOCK	1 341 212	1 152 544
REMBOURSEMENT DE LA DETTE		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 978 839	1 050 000
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 038 839	296 357
SECTION D'INVESTISSEMENT	296 357	188 813

C. LES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS

La collectivité a décidé à compter de 2023 de suivre les comptes des services déchets et GEMAPI dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel des services financés par la TEOM d'une part et par la taxe GEMAPI d'autre part.

Ces budgets ne sont pas assujettis à TVA.

1- BUDGET ANNEXE DECHETS

Ce budget annexe est équilibré par la TEOM.

A compter de 2026, les participations à la construction de l'unité de valorisation des déchets, en partenariat avec Nantes Métropole pèseront sur l'équilibre de ce budget. Un investissement de 12 M€ est à prévoir entre 2025 et 2027. La collectivité devra ajuster son taux de TEOM afin d'équilibrer ce budget.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE DECHETS			
	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 084 050	23 684 489	24 272 925
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 577 395	26 060 625	26 482 544
SOLDE DE GESTION	2 493 345	2 376 136	2 209 620
INTERETS DE LA DETTE	24 010	213 000	406 000
EPARGNE BRUTE	2 469 335	2 163 136	1 803 620
REMBOURSEMENT CAPITAL	272 000	473 000	685 000
EPARGNE NETTE	2 197 335	1 690 136	1 118 620
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 316 622	8 175 000	8 708 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	178 000	286 000	1 294 000
BESOIN D'EMPRUNT	3 941 287	6 198 864	6 295 380

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT DECHETS	2026	2027	2028
SCHEMA DIRECTEUR DECHETTERIE	333 000	1 500 000	7 848 000
PARC AUTO DECHETS	664 640	0	0
ENTRETIEN ET REHABILITATION DES SITES	868 000	860 000	860 000
GAC CTVD NANTES METROPOLE	4 450 982	5 815 000	0
TOTAL	6 316 622	8 175 000	8 708 000

2- BUDGET ANNEXE GEMAPI

Ce budget annexe est équilibré par la taxe GEMAPI qui a été mise en place en 2023.
Pour l'exercice 2026, il est prévu d'augmenter le produit de taxe GEMAPI à 2.5M€.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE GEMAPI

	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 162 210	843 500	813 500
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 731 706	2 758 155	2 813 929
SOLDE DE GESTION	1 569 496	1 914 655	2 000 429
INTERETS DE LA DETTE	43 000	38 000	34 000
EPARGNE BRUTE	1 526 496	1 876 655	1 966 429
REMBOURSEMENT CAPITAL	280 000	280 000	280 000
EPARGNE NETTE	1 246 496	1 596 655	1 686 429
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	797 500	755 000	890 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 801	582 805	75 000
BESOIN D'EMPRUNT			

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT GEMAPI	2026	2027	2028
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	127 500	225 000	220 000
PREVENTION DES INONDATIONS	670 000	530 000	670 000
TOTAL	797 500	755 000	890 000

3- BUDGET ANNEXE TRANSPORT MOBILITE

À la suite de la dissolution du SMT après le retrait de la région Bretagne puis Pays de la Loire, il s'est avéré nécessaire de reprendre cette compétence au sein de CapAtlantique La Baule-Guérande l'Agglo à compter du 1^{er} septembre 2024.

La période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025 est une période de transition. Une consultation pour mettre en place une DSP transport à compter du 1^{er} janvier 2026 a été engagée. Le choix du candidat a été acté lors du conseil communautaire exceptionnel d'octobre 2025.

De gros investissements sont prévus puisque, dans le cadre de cette DSP, c'est l'agglomération qui sera propriétaire des bus et autocars. Il sera également nécessaire de construire un dépôt qui sera mis à disposition du prochain délégataire.

PROSPECTIVE BUDGET ANNEXE TRANSPORT-MOBILITE

	2026	2027	2028
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 371 131	14 463 179	14 386 597
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 057 169	17 167 423	17 944 121
SOLDE DE GESTION	686 038	2 704 244	3 557 524
INTERETS DE LA DETTE	115 500	561 525	716 272
EPARGNE BRUTE	570 538	2 142 719	2 841 252
REMBOURSEMENT CAPITAL	184 082	910 705	1 235 288
EPARGNE NETTE	386 456	1 232 014	1 605 964

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 309 253	6 634 796	4 592 891
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
BESOIN D'EMPRUNT	13 922 797	5 402 782	2 986 927